

Alors, où sera donc le progrès promis par la nouvelle loi ? Celle-ci ne vise qu'à contrôler – et encore de façon illusoire, à l'aide des inspecteurs du travail fantômes – les rares patrons assez bêtes et maladroits pour payer différemment à un même poste un homme ou une femme. La majorité d'entre eux a compris qu'il suffit de qualifier différemment un même travail pour maintenir l'inégalité de salaire !

#### La qualification

Le patronat a élaboré un astucieux système de qualification des tâches ou des postes lui permettant d'établir les salaires les plus bas là où la main d'œuvre féminine est abondante.

Chaque aptitude requise pour un poste est notée par un certain nombre de points (force physique, concentration, dextérité, formation, etc...). Il suffit de valoriser les aptitudes dites « masculines » (force physique, risque...) au détriment des qualités dites « féminines » (agilité, résistance nerveuse...) et le tour est joué ! Pourtant, ces dites qualités féminines (de haut rendement) sont celles que recherchent les employeurs qui n'embauchent pratiquement que des femmes (électronique par exemple).

Sans parler des emplois « réservés » aux hommes, ni de la promotion à l'intérieur des entreprises, qui défavorisent systématiquement les femmes.

## Le meilleur instrument de l'inégalité : la formation

La discrimination commence dès la naissance, avec l'éducation au sein de la famille, qui présente comme naturelle la répartition des rôles : l'homme est fait pour la vie



publique, le commandement ; la femme est faite pour rester au foyer ou, éventuellement, apporter un salaire d'appoint.

L'organisation de la scolarité et de la formation professionnelle se charge de maintenir et de renforcer l'inégalité en adaptant la main d'œuvre féminine aux besoins du capitalisme... et, bien sûr, au meilleur prix.

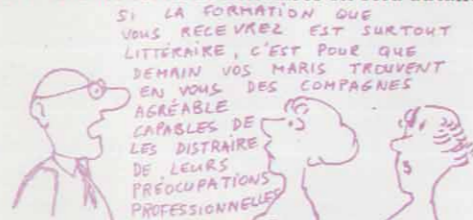
#### Dans l'enseignement technique et professionnel

248 métiers sont offerts aux hommes contre 116 aux femmes... dont 95 % ne concernent que les métiers dits « féminins » : couture, emplois de bureau, services ; l'embauche ne correspondant souvent pas à la formation (trop de couturières, par exemple), cela permettra une pénalisation pour non-qualification... ainsi que l'utilisation à bas prix des qualités acquises.



#### Dans l'enseignement secondaire et supérieur

Traditionnellement, les filles sont orientées vers les secteurs littéraires (au baccalauréat, 35 000 filles en section littéraire contre 18 000 garçons ; inversement, 8 000 filles en sciences, contre 21 000 garçons) ; on retrouve les mêmes proportions dans les facultés. Cette majorité de femmes orientées vers les sections littéraires en fera autant de cadres



moyens ou de secrétaires de direction en mal d'embauche.

L'efficacité du système se lit en clair dans un tableau établissant la répartition hommes/femmes parmi les catégories socio-professionnelles :

	hommes	femmes
cadres	6 %	1 %
techniciens	9,8 %	1,8 %
employés	6,9 %	22,1 %
ouvriers	77,3 %	75 %
	100	100

LES FEMMES N'ONT PAS LE SENS DU COMMANDEMENT, C'EST BIEN CONNU! COMMENT VOUDRIEZ-VOUS QU'ELLES FASSENT DE BONNES CONTREMAÎTRES!



#### De même, la qualification des ouvriers :

	femmes	hommes
P.3	1,1	11,6
P.2	3	15,9
P.1	7,9	16,7
O.S.2	18,5	19,2
O.S.1	30,3	13,6
Manœuvre spécialisé	10,4	9,9
Manœuvre	15,7	7,5
Moins de 18 ans	13,2	5,6

#### Un exemple : les femmes dans les PTT :

76 % : agents d'exploitation,  
67 % : contrôleurs  
5 % : inspecteurs.

Les concours internes de promotion comportent un nombre inférieur de postes à pourvoir pour les femmes que pour les hommes.

#### La formation professionnelle pour adultes

Quant à la formation professionnelle pour adultes, mesure que le gouvernement prétend porter à son actif, elle ne fait que reproduire le même schéma :

30 cours proposés aux travailleurs ;  
2 ou 3 cours aux travailleuses.

Pourquoi ce maintien au second plan de la vie sociale et politique ? Pourquoi cette relégation aux postes subalternes ? Pourquoi ces obstacles multipliés à la promotion professionnelle à part entière des femmes, alors que les écono-

mistes bourgeois eux-mêmes reconnaissent la nécessité du travail des femmes ?

Si la seule loi de la société capitaliste est celle du profit maximum, celui qu'elle tire de la surexploitation du travail salarié féminin ne rend pas compte de la complexité du problème.

L'exploitation spécifique et l'inégalité sociale imposées aux femmes s'expliquent dans la dimension sociale et idéologique qu'a prise la fonction biologique d'enfanter.

## Derrière l'exploitation salariale : une oppression séculaire dans le cadre de la famille

Les arguments des employeurs pour justifier la discrimination salariale y renvoient explicitement : la place de la femme est au foyer, son rôle est d'élever ses enfants et d'entretenir le mari. C'est pourquoi on licenciera d'abord une femme. Le recyclage ? Inutile : sa structure d'accueil est « naturellement » la maison... et voilà le problème du chômage féminin éludé.



Et ceci est d'abord le produit d'une idéologie qui se doit de façonner un certain type d'individu. La famille, comme cadre d'éducation des enfants, voit le père imposer son autorité toute puissante – parce que c'est lui qui apporte le salaire principal –.

Cette réalité est aujourd'hui en crise, mais elle persiste : le nombre de femmes au travail stagne depuis 1/4 de siècle.

Le peu de crèches, leur prix, incitent la femme à « rester au foyer » ; il s'agit de maintenir pour la ménagère un univers social, culturel etriqué. Le travail domestique « invisible » de la femme permet aussi une économie des coûts sociaux :

Pour une femme sans enfant, il représente environ 35 heures par semaine ;  
Avec un enfant : 52 heures ;  
Avec deux enfants : 64 heures ;  
Avec trois enfants : 70 heures.

Et toutes ces heures de travail qui assurent l'entretien du travailleur permettent au patronat de poursuivre l'exploitation de sa force de travail. Toutes ces heures consacrées aux enfants permettent de produire de nouveaux travailleurs pour le capital.

Toutes ces heures sont accomplies gratuitement !

De ce fait, le capitalisme économise la construction de crèches, de garderies, de cantines, de laveries, de tous les services sociaux indispensables à la vie de la population. Et il ne peut en préserver le bénéfice qu'en perpétuant la répartition inégalitaire des tâches, qu'en perpétuant la famille comme cellule de base où s'accomplit ce travail et en maintenant les femmes en quasi-servage au sein de cette famille...

quelles que soient les possibilités de prise en charge collective des travaux domestiques !

Car ces possibilités existent ! La Suède, par exemple, a pu, à un moment donné, créer divers équipements sociaux (garderies, cantines, laveries, etc...) ; c'est qu'en fin de compte cela était globalement plus rentable pour le capitalisme suédois !

En France, l'allocation pour frais de garde, l'allocation de salaire unique et de mère au foyer, présentées par l'UDR comme « une des plus importantes réformes sociales qui ait vu le jour depuis la Libération » et destinée à donner « une liberté nouvelle face au travail » ne sont que des miettes lancées pour tirer des femmes un plus grand profit encore !

Le pouvoir avait jadis créé une allocation de salaire unique destinée à inciter les femmes à rester à la maison (la repopulation était à l'ordre du jour...) ; pour ridicule qu'en



ait été le montant, le but était atteint : déduction faite du prix de la garde des enfants et des impôts supplémentaires, les femmes restaient à la maison.

Aujourd'hui, la création de deux autres allocations, d'un montant égal, vient partiellement annuler son effet ! Mais les femmes, « libres » de travailler, sont celles dont la bourgeoisie a besoin.

– L'allocation femme au foyer est attribuée dans le cas où elle a un revenu professionnel distinct et s'il est compris entre 600 et 1200 francs par mois... ce qui correspond donc aux emplois sous-qualifiés et surexploités habituels.

– l'allocation pour frais de garde s'inscrit aussi dans le cadre de l'appel à la production :

- elle n'est attribuée qu'aux couples avec 3 enfants gagnant moins de 1 674 francs par mois ;
- elle ne concerne que les enfants de moins de 3 ans ;
- enfin et surtout, elle n'est versée que si la garde est une nourrice agréée (coût réel : 600 francs par mois) ou si l'enfant va dans une crèche ; or, il n'existe que 29 000 places de crèche pour toute la France, alors qu'il naît 800 000 enfants par an... Et son montant n'est au maximum que de 194,50 francs par mois !

## Promotion de la femme ou émancipation ?

« Ça ne peut plus durer ainsi » dit l'Union de la Gauche.

Et chaque jour, des milliers de femmes en prennent conscience, rompant avec la passivité séculaire qui leur a été inculquée.

- Elles exigent la liberté de choisir leur maternité, elles exigent de n'être plus pénalisées pour des grossesses qui leur demeurent en définitive imposées, en l'absence de toute éducation sexuelle et contraception réelle.
- Elles exigent de bénéficier, sans discrimination de classe, des meilleures conditions médicales pour avorter.
- Elles mettent de plus en plus clairement en accusation le vrai responsable de leur oppression : le capitalisme.